

APPEL AUX ARTISTES QUI POURRAIENT ÊTRE INTÉRESSÉ.ES PAR LA CRÉATION D'UNE ŒUVRE MÉMORIELLE DANS L'ESPACE PUBLIC

La municipalité de **Tremblay-en-France** (Seine-Saint-Denis) a décidé de réaménager le parvis de l'hôtel de Ville et notamment son **espace mémoriel**, en mettant en œuvre une démarche de **commande artistique guidée par un groupe de citoyen·nes** en vue de l'implantation d'une création spécifique dans l'espace public.

MÉTHODE, CALENDRIER ET BUDGET

Entre mai et octobre 2022, un groupe de travail constitué d'habitant·es ainsi que de représentant·es d'associations d'anciens combattants se réunira régulièrement, avec plusieurs élus et agents de la ville et un spécialiste de la création en espace public. Ce groupe de travail aura pour mission de 1/ **préciser les enjeux** de ce futur espace de mémoire, 2/ de **rédiger un cahier des charges** à destination d'artistes intéressé·es par la démarche, 3/ d'en **sélectionner cinq** qui pourront imaginer un projet (ces cinq projets seront rémunérés), 4/ puis avec le Maire de Tremblay de **retenir un des cinq projets qui sera ensuite réalisé** (début 2023 ; budget de production : 100 000 euros TTC).

Cette démarche sera ouverte le 7 mai 2022 par une rencontre publique autour de la question « **Commémorer : pourquoi, comment ?** » en présence notamment de **Laurent Fleury**, professeur de sociologie à l'Université Paris Diderot, et **Pascal Le Brun-Cordier**, professeur associé à l'École des arts de la Sorbonne – Paris 1, directeur artistique (chargé d'accompagner la ville de Tremblay-en-France pour la mise en œuvre de cette démarche, après le succès d'une première commande citoyenne réalisée en 2019-2020)

À QUI S'ADRESSE CET APPEL ?

Aux **artistes œuvrant dans l'espace public** qui pourraient être intéressé·es par la création d'une œuvre mémorielle dans le cadre décrit au paragraphe précédent.

COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL ?

Faites parvenir (à cette adresse : vertigoinvivo.contact@ROBASE.com) : 1/ **une présentation de votre travail** (avec quelques images d'œuvres réalisées dans l'espace public) et 2/ **quelques mots sur les raisons de votre intérêt pour notre démarche**. Précision : à ce stade, il ne s'agit pas de présenter un projet. **Date limite** pour répondre à cet appel : **lundi 30 mai 2022**.

ET ENSUITE ?

En juin 2022, le cahier des charges rédigé par le groupe de travail **sera transmis aux artistes** ayant manifesté leur intérêt pour la démarche. Puis **cinq d'entre eux.elles seront invité·es à imaginer un projet** et à venir le présenter au groupe de travail en octobre 2022. Un des cinq projets sera choisi en décembre 2022 pour être réalisé en 2023.

Précisions : <https://villesinvivo.com>